

## **LE SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT**

Les usagers de la demi-pension doivent être en possession d'un « badge ». Il est remis aux élèves concernés à la rentrée scolaire. Ce badge est nominatif et personnel. Il ne peut être utilisé qu'une fois par service, il ne peut être prêté. Toute perte de badge doit être signalée au service Intendance afin d'en éviter un usage frauduleux. Le remplacement d'un badge perdu ou détérioré est obligatoire et facturé 5.70 € (Tarif 2024).

Chaque élève est soumis à l'un des régimes suivants : l'internat, la demi-pension ou l'externat.

### **Elèves internes :**

Aucun paiement n'est demandé lors de l'inscription, les factures sont établies dans le courant de chaque trimestre. Les prestations incluses dans le forfait d'internat sont 4 petits déjeuners, 5 déjeuners, 4 diners et 4 nuitées.

**Tarif en vigueur au 01/01/2024 : 1 566.00 €.**

Janvier-Mars	450.00 €
Avril-Juillet	495.00 €
Septembre - Décembre	621.00 €

L'application de remise d'ordre est possible sur le forfait dans des cas prévus et votés par le conseil d'administration (renvoi par mesure disciplinaire, en cas de stage, en cas de voyage, en cas d'absence justifiée de 5 jours consécutifs et plus, en cas de parcours adapté selon les besoins de la formation). Les élèves boursiers, s'ils ne sont pas excédentaires, ne règlent que la différence entre le montant de l'internat et le montant des bourses nationales et primes.

### **Elèves demi-pensionnaires forfait**

Aucun paiement n'est demandé lors de l'inscription, les factures sont établies dans le courant de chaque trimestre, sur la base du forfait annuel 5 jours (du lundi au vendredi) ou 4 jours (les jours de passage devront être fixés à l'inscription)

**Tarif en vigueur au 01/01/2024 : 565.50 € pour le forfait 5 jours.**

Janvier-Mars	162.50 €
Avril-Juillet	178.75 €
Septembre - Décembre	224.25 €

**Tarif en vigueur au 01/01/2024 : 455.00 € pour le forfait 4 jours**

Janvier-Mars	130.00 €
Avril-Juillet	143.00 €
Septembre - Décembre	182.00 €

L'application de remise d'ordre est possible sur le forfait dans des cas prévus et votés par le conseil d'administration (renvoi par mesure disciplinaire, en cas de stage, en cas de voyage, en cas d'absence justifiée de 5 jours consécutifs et plus, en cas de parcours adapté selon les besoins de la formation). Les élèves boursiers, s'ils ne sont pas excédentaires, ne règlent que la différence entre le montant de la demi-pension forfait et le montant des bourses nationales et primes.

### **Elèves demi-pensionnaires « ticket »**

Les repas sont facturés à l'unité (**tarif en vigueur au 01/01/2024 : 4.60 €**).

Lors de l'inscription, chaque élève demi pensionnaire « ticket » doit déposer un chèque de 46.00 € minimum (à l'ordre de l'agent comptable du LP Narcé) qui permettra d'ouvrir un compte personnel. Ce compte sera débité du montant du repas à chaque usage du badge.

Il appartiendra ensuite à l'élève, informé de l'état de son compte à chaque passage de son badge, de s'assurer de son réapprovisionnement tout au long de l'année en temps voulu. Il est recommandé de conserver sur le compte une valeur de 2 ou 3 repas d'avance au moins.

### **Modalités de paiement**

*En ligne, par télépaiement (moyen de paiement à privilégier)*

Mise à jour du 10/04/2024

- <https://teleservices.education.gouv.fr>

#### Virements bancaires

- Possible sur le compte Trésor Public du Lycée de Narcé dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :  
IBAN : FR76 1007 1490 0000 0010 0048 058  
BIC : TRPUFRP1
- Merci de préciser le nom de l'élève et la référence de la créance

#### Chèques bancaires

- A l'ordre de l'Agent Comptable du LP de Narcé
- Si vous souhaitez bénéficier d'un échelonnement des paiements, un formulaire vous sera transmis sur demande.
- Délais d'encaissement : 10 jours à 3 semaines

#### Espèces

- Encaissement limité à 300 € (en application de l'article 1680 du code général des impôts)
- Un reçu vous sera délivré par l'établissement
- Règlement à la caisse du LP de Narcé – Service Intendance

#### Paiement en ligne – Pour les élèves au ticket uniquement

- Accès au module de paiement ARD-GEC en Ligne via Pronote sans nouvelle authentification (à privilégier) ou via l'adresse [https://services.ard.fr/fr/espaces-clients/etablissements/loire\\_authion-narce.html](https://services.ard.fr/fr/espaces-clients/etablissements/loire_authion-narce.html) (un identifiant et un mot de passe devront vous être adressés)

#### Réservation



La réservation est obligatoire pour tous les usagers du restaurant scolaire (personnel, élève, apprenti, adulte de la formation continue) pour le repas du midi uniquement. La réservation se fait via le site du lycée ou via la plateforme GEC en ligne. Vous avez aussi la possibilité de réserver vos repas via la borne de réservation située dans le hall du bâtiment D.

Vous avez jusqu'à 10h20 le matin pour réserver le repas du midi. Nous vous conseillons de réserver sur plusieurs jours. En cas de besoin, vous pouvez déréserver vos repas en ligne ou au bureau de l'Intendance avant 10h20.

Si vous avez oublié de réserver, il vous sera impossible de passer au self. Vous attendrez la fin du service à savoir 13h10 avant de vous présenter au self afin qu'un personnel puisse vous faire passer.